

Edito

Entre dictatures, révolutions et traditions, la difficulté d'être féministe au Maghreb

Amel Mahfoudh et Christine Delphy

Ce numéro de *Nouvelles Questions Féministes* consacre son *Grand angle* aux mobilisations des femmes et aux mouvements féministes dans trois pays du Maghreb : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Le monde occidental – dont toute l'Afrique est exclue – a découvert ces dernières années l'engagement des Maghrébines à travers la mobilisation massive des femmes dans lesdits « printemps arabes ». Les « printemps arabes » ont été pour l'Occident une joyeuse découverte. Ah oui les Arabes pouvaient se révolter, aimaient la liberté, au point de la revendiquer, au point de se faire tuer pour elle. Bref, ils étaient presque Blancs ! L'heureuse surprise des Européen·ne·s était due à leur méconnaissance de ces pays, méconnaissance causée par et causant à son tour le maintien de stéréotypes coloniaux : les Arabes sont paresseux, fourbes, et incapables de lever le petit doigt pour se sortir de leur engluement dans des traditions moyenâgeuses. Aux yeux des Européen·ne·s, les Tunisiennes par exemple ont commencé cette action si surprenante en... 2011 seulement, durant ce qu'elles ont appelé la « révolution ». Mais celle-ci était en marche depuis longtemps, ce numéro de *Nouvelles Questions Féministes* va le montrer.

Si l'ensemble de ces peuples du Maghreb était – et reste – mal connu, les femmes en particulier sont en effet transparentes. Et la raison principale en est qu'elles sont systématiquement rendues invisibles, autant dans les mouvements de libération nationale que dans les différents mouvements sociaux qui se sont succédés depuis les indépendances. C'est pour répondre à cet « oubli » que *Nouvelles Questions Féministes* a invité des chercheuses et des militantes du Maghreb à proposer leurs réflexions et analyses sur les féminismes dans leur pays. Leurs travaux nous permettent de percevoir les similitudes des mouvements dans les trois pays, mais aussi les différences. Il s'agit de revenir sur les moments clé de ces mouvements en Tunisie, au Maroc et en Algérie, ainsi que de repérer les moments de crise qui peuvent expliquer leur difficulté de plus en plus manifeste à « séduire » les jeunes femmes et les femmes de classe populaire. Cet exercice répond au besoin de réfléchir collectivement à la place des femmes dans le champ politique et dans l'histoire officielle, à ce qui a été réalisé et à ce qui reste à faire.

Le Maghreb, entre unité et différence

Au niveau géographique, ces trois pays forment l'Afrique du Nord, aussi appelé le Maghreb, un mot qui en arabe signifie « le côté du couchant » et désigne la région la plus à l'Ouest des pays musulmans au Sud de la Méditerranée. Une région à la croisée de l'Orient, de l'Afrique et de l'Europe : cette situation façonnera son histoire et sera à l'origine des convoitises des puissances coloniales.

Le Maghreb est uni par son histoire et surtout par la succession d'occupations et de colonisations dont il a fait l'objet et qui participeront à sa transformation. La plus marquante culturellement aura été la conquête arabe qui y a implanté (par la force et au bout de trois guerres s'étalant sur presque un siècle) la religion musulmane et la langue arabe ; la population autochtone berbère occupe encore plusieurs régions, principalement en Algérie et au Maroc, ce qui contribue à distinguer le Maghreb du reste du monde arabe.

La seconde colonisation qui marquera durablement les pays du Maghreb est celle de la France. L'Algérie en premier, au terme d'une longue conquête militaire commencée en 1830, sera annexée à la métropole comme un département en 1865. En 1956 commence la guerre d'Algérie, et après 8 ans d'âpres combats, le pays gagne son indépendance. Même si l'Algérie faisait « partie » de la France, ses habitant·e·s musulman·e·s n'ont jamais été des citoyen·ne·s français·e·s mais des sujets soumis au code de l'indigénat et à la merci du bon vouloir des administrateurs coloniaux. La Tunisie et le Maroc n'ont pas été des territoires formellement colonisés : bien qu'ils aient été conquis¹, ils sont restés des « protectorats » (accords signés par les deux parties, l'une ayant la main un peu forcée), respectivement en 1881 et 1912. A quelques semaines d'intervalle, ils deviendront indépendants en mars 1956, après des combats beaucoup moins durs que ceux de l'Algérie. Dans tous ces pays, la colonisation a détruit l'économie traditionnelle, modifié l'agriculture, notamment en volant une quantité énorme de terres aux autochtones, elle a introduit de nouveaux modes de consommation et appauvri un large pan de la population.

La Tunisie particulièrement sera un enjeu de pouvoir entre la France et l'Italie (qui colonisait la Lybie), une compétition qui amènera la France à faire plus d'efforts pour ancrer sa présence, entre autres par un investissement important dans la création

¹ La guerre au Maroc durera 30 ans.

d'écoles ouvertes aux autochtones, ce qui sera une des brèches profitant à la jeunesse tunisienne et participera à former les élites du mouvement de libération nationale. Le texte de Dorra Mahfoudh et Amel Mahfoudh dans ce numéro souligne le profit que notamment les filles ont tiré de cette ouverture : fréquenter l'école et voir des pionnières réussir des études universitaires (par exemple Tawhida Ben Cheikh, première femme médecin tunisienne en 1932).

Par contre, la décolonisation aboutira dans chacun des trois pays à des systèmes politiques différents, en particulier concernant la famille et les droits des femmes (Charrad, 2001). Au Maroc, le fait que la monarchie s'appuie sur l'ordre tribal, réfractaire à une conception moderne des lois, se traduira par l'élaboration d'un Code de la famille très conservateur. Il faudra attendre plusieurs décennies de revendications féministes et un changement de pouvoir pour que le Code de la famille soit amendé. En Tunisie, au contraire, le régime monarchique (Bey de Tunis) est aboli une année après l'indépendance et le pouvoir tribal, qui était moins influent qu'au Maroc, est marginalisé. La Tunisie adoptera un régime républicain et une assemblée constituante devant produire une constitution moderne. Le Code du Statut personnel, ensemble de lois qui organisent les rapports au sein de la famille et les droits individuels, est rédigé et voté quelques mois après l'indépendance en août 1956. Les élites politiques de cette période se sont appuyées sur le travail de théologiens réformateurs ayant une interprétation ouverte du texte sacré, afin d'interdire la polygamie et la répudiation, ainsi qu'introduire le divorce judiciaire. En Algérie, malgré des années – souvent discontinues – de militantisme féministe, de fortes résistances à l'amélioration du statut des femmes et surtout la peur des islamistes contre lesquels les gouvernements algériens ont mené une sanglante guerre civile de 1991 à 2002, ont abouti à ce que le Code de la famille algérien traite encore les femmes comme des mineures.

Dans ce *Grand angle*, chaque auteure exprime un point de vue sur un pays, son pays, et la plupart livrent une analyse du mouvement féministe de ce pays, des conditions historiques de son émergence, des défis qu'il affronte. Chaque article exprime aussi une opinion sur ce qui distingue son pays des deux autres et ainsi nous donne une vue d'ensemble, du point de vue des femmes, du Maghreb. La mise en parallèle des textes permet à la lectrice et au lecteur de saisir les interconnexions et les échanges. Car si ces échanges ont eu du mal à se mettre en place, ils existent néanmoins. Le Collectif Maghreb-Egalité 95, présenté dans ce numéro, l'illustre très bien : ce réseau de

militantes et d'intellectuelles féministes a joué un rôle central dans le renforcement des revendications nationales en développant une solidarité régionale.

Les quatre articles du *Grand angle* se complètent : celui de Dorra Mahfoudh et Amel Mahfoudh retrace l'histoire du mouvement des femmes tunisiennes depuis sa naissance, au début du 20^{ème} siècle, jusqu'à l'époque actuelle. Il apporte des éléments de compréhension sur les racines du mouvement féministe contemporain. Feriel Lalami analyse les conditions de formation du mouvement féministe algérien et lorsque nous comparons son texte à celui sur la Tunisie, nous pouvons repérer les similitudes dans les thèmes et les actions menées, et percevoir que les femmes au Maghreb font face à des situations de violence, d'inégalité et de domination très semblables. Les féministes algériennes se mobilisent depuis plusieurs années contre cette situation. Le réseau Wassila, présenté dans la rubrique *Collectifs* de ce numéro, regroupe des associations féministes et des professionnel·le·s de la santé, du travail social et du droit, qui conjuguent leurs efforts pour aider les victimes de violences en Algérie. Le réseau est né en 2000, à la fin des années de la guerre civile dont les femmes ont été les premières victimes. Selon les auteures de ce texte sur le réseau, Dalila Iamarene Djerbal et Fatma Oussedik, la violence physique et sexuelle contre les femmes durant la guerre a généré une « fracture » dans l'histoire des Algériennes et a révélé l'ampleur des violences multiples (domestiques, familiales et autres violences « ordinaires ») qu'elles vivent.

Houria Alami M'Chichi analyse la situation actuelle du mouvement féministe marocain à la lumière d'une recherche menée auprès de jeunes militantes. Elle y développe surtout le thème d'un relâchement des liens entre les générations de féministes; selon elle, il existe beaucoup d'incompréhension de part et d'autre. Les jeunes remettent en question plusieurs points fondamentaux pour les féministes fondatrices, en particulier le choix de la non mixité et le refus du voile. Enfin, nous avons demandé à Rabéa Naciri de republier ici un rapport qu'elle avait élaboré en 2006 dans le cadre du cinquantenaire de l'indépendance du Maroc. Ce texte, toujours aussi éclairant aujourd'hui, complète très bien celui d'Alami M'Chichi en nous livrant toute l'histoire du mouvement féministe marocain. Et les perspectives qui se dégagent de ces deux textes ne sont pas toujours les mêmes : notamment, Naciri ne voit pas la mixité, mais l'autonomie, comme le présent et l'avenir du mouvement féministe. Pour elle, au Maroc (comme en « Occident », pourrions-nous lui dire), le féminisme **autonome** naît des frustrations de milliers de

femmes qui ont passé des années à attendre, sans y parvenir, que leurs organisations « de gauche » les prennent, elles et leur oppression spécifique, au sérieux.

L'histoire des mouvements féministes au Maghreb se lit en trois temps, correspondant à des années décisives et des mobilisations intenses, que nous allons brièvement présenter dans les trois sections suivantes de cet édit.

L'histoire de la mobilisation des femmes au Maghreb : entre autonomie et récupération

Le premier temps, des années 20 aux années 60, est celui des pionnières qui se sont mobilisées au sein du mouvement national et pour la construction de pays indépendants. Dans leur article, Mahfoudh et Mahfoudh soulignent un double processus, comment l'investissement de femmes dans la lutte pour l'indépendance a suscité une autre prise de conscience : celle des conditions de vie des femmes et de la nécessité de se regrouper pour s'assurer que leur statut change avec l'indépendance. Les associations constituées par les femmes ont agi comme un groupe de pression au niveau politique, mais le parti au pouvoir les a très vite contrées en créant l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, destinée à être l'organe exprimant la politique « féministe » officielle. Les autres associations ont été marginalisées et même dissoutes. Cet exemple tunisien met en relief la tension qui a accompagné la naissance des mouvements de femmes au Maghreb : entre le soutien au mouvement national et la préservation d'une action autonome.

De telles tensions se reflètent aussi dans l'histoire algérienne. Dans un précédent article publié en 2008 dans un numéro de NQF sur les « féminismes autour de la Méditerranée », Ferial Lalami avait montré comment le statut des femmes autochtones a été utilisé par le colonisateur, en Algérie, pour « prouver » l'infériorité du colonisé et pour justifier l'introduction d'un Code du Statut personnel remplaçant les systèmes juridiques traditionnels. Or en réalité, le Code n'a fait que renforcer la domination patriarcale et masculine. A la fin de la colonisation, ce cadre juridique a été perçu, par les acteurs politiques (hommes, bien sûr), comme le moyen de préserver la structure familiale et il deviendra la base du Code de la famille voté après l'indépendance, quasiment pas modifié depuis.

Au Maroc, le même déroulement s'est peu ou prou imposé. Le mouvement national marocain était dominé par les intellectuels réformateurs de l'islam, appelant à une interprétation « ouverte » du texte religieux mais... « avec des limites ». Or, ces limites

concernaient particulièrement le statut des femmes et les frontières que leur émancipation ne devait pas dépasser, comme le montre le texte de Naciri dans ce numéro.

Dans le même temps, au sein de ces jeunes Etats qui se voulaient modernes, l'opinion voulant que le statut des femmes soit un indicateur de la modernité était communément partagée. En s'appropriant la question du statut des femmes, les gouvernements se posaient en « défenseurs des femmes et de leurs droits », disqualifiant tout discours critique. Ainsi, dans un article sur le « féminisme d'Etat » tunisien, Sophie Bessis (1999) fait ressortir l'ambiguïté du pouvoir politique qui mènera à tambour battant une politique qui se veut et se dit modernisatrice et libératrice des femmes, tout en essayant de maintenir une dose de conservatisme. L'évolution de la « condition féminine » était considérée à la fois comme un levier de la modernisation de la société, mais aussi comme un bâton de dynamite qui risquait de la faire exploser (Bessis, 1999 : 3).

Au Maghreb, comme dans d'autres pays arabes, un lien étroit a été établi entre « la question féminine » et la construction des Etats modernes. On peut estimer que cette vision de la condition faite aux femmes ne leur est pas favorable, dans la mesure où ce n'est pas la révolte contre cette condition qui inspire les dirigeants, mais la seule ambition d'imiter les pays modernes et ex-colonisateurs (Al-Sadda, 2004).

La revendication féministe : émergence des mouvements autonomes

La décennie 80 a été marquée par la formation, à peu près au même moment en Tunisie, en Algérie et au Maroc, de groupes féministes s'attaquant de front au système patriarcal et dénonçant le maintien des femmes dans un statut de dominées, voire de mineures – situation semblable dans les trois pays (même si le discours politique officiel peut laisser croire à une situation meilleure, par exemple en Tunisie).

Ces groupes ont affiché dès le départ une distance par rapport au gouvernement et ses structures « féministes » officielles, tout en gardant des liens avec les partis politiques d'opposition, car les revendications féministes sont fortement liées aux luttes pour la démocratie. Les féministes tunisiennes revendiqueront le qualificatif de « mouvement autonome » pour se démarquer de l'Etat et de son « féminisme institutionnel ». Comme le souligne Sana Ben Achour (voir son *Parcours* dans ce numéro), le qualificatif « autonome » a émergé au cours d'un processus de réflexion collective sur la trajectoire du groupe : « Si le mot autonome a été ajouté *a posteriori*, lorsqu'on a travaillé sur notre

parcours, c'était justement pour nous démarquer de l'État et de sa politique qui a instrumentalisé la "question femmes". On a créé un mouvement autonome non pas par rapport aux partis politiques – plusieurs des copines étaient proches des partis politiques d'opposition – mais surtout par rapport à l'État et ses instruments. »

En Algérie, selon Ferial Lalami (article dans ce numéro), les groupes et les collectifs féministes ont également dénoncé la construction, par le discours politique officiel, d'une image faussement positive du statut des femmes qui prétend que participer à la lutte de libération nationale a permis aux Algériennes de conquérir des droits. Les féministes algériennes se sont ainsi attaquées à ce qui maintient les femmes en situation d'infériorité : dans la famille par le Code de la famille et les inégalités qu'il comporte, dans le champ politique par le droit des maris à voter pour leur femme (le vote familial, longtemps prôné en France). De même, ces féministes ont défendu la mixité dans les écoles et dénoncé les violences contre les femmes.

Dans les années 80 et 90, les Tunisiennes et les Marocaines vont faire pression pour modifier également le cadre législatif, le Code de la famille (la Moudawana) au Maroc et le Code du Statut personnel en Tunisie, dans l'objectif d'y inscrire l'égalité hommes-femmes. C'est aussi un moment d'élargissement des mouvements vers le milieu associatif et syndical.

Les groupes en Tunisie et en Algérie se construisent sur une conception universaliste du féminisme et une critique du patriarcat. Au Maroc, la démarche a été différente ; plusieurs intellectuelles féministes choisiront une perspective dite de « féminisme réformiste » (voir Naciri dans ce numéro), dont la figure de proue est Fatima Mernissi qui a proposé une relecture de l'histoire de l'islam selon une perspective féministe. D'ailleurs, dans la rubrique *Parcours*, Sana Ben Achour revient sur cette position différente des Marocaines par rapport aux Tunisiennes et aux Algériennes qui ont une posture plus universaliste.

Par contre, le mouvement sera freiné dans son élan, voire stoppé, à partir des années 90 ; particulièrement en Algérie où la guerre civile opposant les islamistes aux forces gouvernementales a réduit drastiquement la capacité de mobilisation et d'action des féministes. De même, en Tunisie, le semblant d'ouverture démocratique après la destitution de Bourguiba², en 1987, s'est rapidement étioilé, laissant place à une nouvelle

² Habib Bourguiba, premier président de la Tunisie, leader du mouvement national. Il a été destitué après 30 ans de présidence par son premier ministre Zine el-Abidine Ben Ali.

dictature. Il est intéressant de noter que cette période correspond à une intervention plus importante des organismes onusiens et des fondations internationales. Ferial Lalami (dans ce numéro) parle de « changement de logique organisationnelle » : les associations féministes sont désormais financées, pour lancer des projets, participer à des rencontres internationales et mener leurs activités. Un financement qui les amènera à modifier leur organisation interne (davantage de salariat, moins de bénévolat) et leurs modes d'action.

Les féministes algériennes, limitées dans leurs mobilisations publiques, se sont recentrées sur le thème de la violence, ce qui leur a permis de faire pression sur le gouvernement, d'inscrire la question de la violence dans l'agenda public et de revendiquer l'adoption sans réserves de la CEDAW (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). Elles ont ainsi mis en place une stratégie qui « consiste à combattre le droit inique par le droit » (Lalami). La levée des réserves émises par les gouvernements (beaucoup de pays ont ratifié la CEDAW avec réserves, dont la France) obligerait l'Etat algérien à modifier la Constitution et le Code de la famille. Un même processus a eu lieu en Tunisie (voir Mahfoudh et Mahfoudh) : en travaillant sur la question de la violence à l'égard des femmes et du harcèlement sexuel, les associations féministes ont pu continuer à militer, d'une part contre le projet islamiste menaçant les droits des femmes et, d'autre part, pour que le gouvernement ratifie la CEDAW.

Ce numéro de NQF présente un collectif réunissant les associations féministes des trois pays, le Collectif Maghreb-Egalité 95. Par la participation à ce collectif, les associations et les militantes ont créé un espace d'échange, de concertation, de réflexion et de production de connaissances en vue d'unir leur voix et d'augmenter leurs moyens de pression sur leurs gouvernements respectifs. La violence contre les femmes, mais également les questions d'égalité et particulièrement celles de l'égalité successorale ont été des sujets portés au même moment dans les trois pays.

Période actuelle : recomposition des mouvements et nouveaux débats

Les mouvements sociaux qui se sont déroulés en Tunisie ont provoqué une onde de choc dans l'ensemble du Maghreb et plus largement du monde arabe. En Tunisie même, la période post-révolution a bouleversé et transformé le champ associatif : l'effectif des associations a augmenté de plus de 60% et celui des associations féministes a doublé.

Les groupes féministes ont recentré l'ensemble de leurs revendications sur les intérêts des femmes, surtout après la victoire de la mouvance islamiste aux élections en octobre 2011. Dans cette dynamique et dans l'opposition aux partis islamistes qui menacent les droits des femmes, les féministes ont réussi à mobiliser largement des femmes de toutes les catégories sociales pour défendre les droits acquis, obtenir l'inscription de l'égalité dans la nouvelle constitution du pays et demander la levée de toutes les réserves sur la CEDAW, d'ailleurs obtenue récemment.

Cependant, malgré cette mobilisation massive en Tunisie, on voit que là comme au Maroc (voir Alami M'Chichi), plusieurs principes des groupes féministes des années 80 ne font plus recette auprès des jeunes militantes. Contrairement à leurs aînées, les jeunes militantes préféreraient des structures mixtes et qui ne se revendiquent pas comme « féministes ». Elles conçoivent les droits des femmes comme un thème transversal inscrit dans une action revendicative « générale ».

Une des explications de ce changement pourrait être la montée des mouvements islamistes. Dans le monde musulman, comme dans les mondes chrétien, juif et hindou, les positions se radicalisent depuis 30 ans et ces mouvements font une critique virulente des associations féministes, accusées d'occidentalisme. Dans un moment de l'Histoire où les tentatives néocoloniales occidentales se multiplient (guerre contre l'Irak en 1991, guerre contre l'Afghanistan en 2001, nouvelle guerre contre l'Irak en 2003, guerre contre la Lybie en 2011, question palestinienne), réussissant à semer le chaos dans des régions du monde entières, la réputation de l'Occident, déjà malmenée par les colonisations et les guerres d'indépendance, ne sort pas grandie, et il est facile de discréditer une position en la taxant d'occidentale. Le souci de partir de ses propres racines, de ne rien devoir à un continent ou à une civilisation qui a exploité et humilié toutes les autres est évidemment un mobile puissant. Beaucoup pourtant dans les pays arabes, mais aussi non-arabes, estiment nécessaire pour les féministes de travailler ensemble, de réunir croyantes et agnostiques (« laïques »), culturalistes et universalistes, pour qu'elle voient plus loin que leurs convictions respectives : qu'elles voient la condition si matérielle et si réelle qui rend les différences entre les femmes d'un pays, et même entre les femmes de la terre, tout simplement dérisoires. Ne serait-ce pas, comme le dit Naciri, plus une question de stratégie que d'analyse et de but ultime ? Une démarche que Fatima Mernissi a initiée depuis des années, en commençant, dans les années 1960 – bien avant l'émergence en Iran et en Turquie d'un féminisme islamique –

une relecture égalitaire du Coran. Naciri craint pour les Marocaines qu'on argue des quelques réformes mises en place pour leur dire : « l'égalité est atteinte et il ne reste plus rien à faire ; c'est aux femmes de montrer maintenant qu'elles méritent les droits qu'elles ont acquis » : ce danger ne nous menace-t-il pas toutes, que nous soyons maghrébines, françaises, danoises, suisses, américaines ?

Références

Al-Sadda, Hoda (2004). « Le discours arabe sur l'émancipation féminine au 20^{ème} siècle ». *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 82, 81-89.

Bessis, Sophie (1999). « Le féminisme institutionnel en Tunisie ». *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* [en ligne], 9.

Charrad, Mounira (2001). *States and women's wrights. The making of postcolonial Tunisia, Algeria and Morocco*. Berkeley : University of California Press.

Lalami, Feriel (2008). « L'enjeu du statut des femmes durant la période coloniale en Algérie ». *Nouvelles Questions Féministes*, 27 (3 : « Féminismes autour de la Méditerranée »), 16-27.

Naciri, Rabéa (2006). *Le mouvement des femmes au Maroc*. Rapport établi dans le cadre des « Cinquante ans de développement humain et perspectives pour 2025 » (RDH, 50) (cinquantenaire de l'indépendance du Maroc). Royaume du Maroc, Vol. 50, pp. 151-165.